

Argenta Pensioenspaarfonds

(en abrégé ARPE)

fonds commun de placement de droit belge

Fonds d'épargne-pension

Société de gestion : ARVESTAR ASSET MANAGEMENT SA

Rue Guimard 19 - 1040 Bruxelles

RPM Bruxelles – 0700.529.248

Avis aux participants

Le conseil d'administration d'Arvestar Asset Management SA (en abrégé Arvestar), société de gestion d'Argenta Pensioenspaarfonds (en abrégé ARPE, ci-après dénommé le Fonds), informe les participants des changements suivants apportés au prospectus du Fonds :

1. La partie « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – transparence en matière de durabilité » a été actualisée, notamment afin de préciser ceci :

« Au moins 20 % du portefeuille seront constitués d'investissements durables dans :

- des obligations d'impact ayant fait l'objet d'un screening préalable (« Green, Social & Sustainability bonds ») : ces obligations qui doivent aider à financer des projets dans le domaine de l'ESG et qui sont par conséquent désignées comme vertes, bleues, sociales, durables, de durabilité ou de transition, ne sont éligibles à un investissement qu'après un screening réalisé à l'aune, notamment, de leur respect du cadre normatif pertinent (par exemple l'ICMA ou EU-GBS) ; ou
- des entreprises présentant un alignement (>10 %) avec les critères de l'Europe pour les activités économiques durables écologiques ; ou
- des entreprises dont les produits et/ou les services – par rapport au chiffre d'affaires – financent le développement durable (contribution positive nette), comme les produits et les services de santé, les services liés à l'enseignement, les solutions d'efficacité énergétique, les services de numérisation ou l'inclusion financière. Les indicateurs utilisés à cet égard sont par exemple le pourcentage de chiffre d'affaires que l'entreprise génère à partir des produits ou des services qui apportent une contribution positive nette aux objectifs de développement durable des Nations Unies. »

Vous trouverez des informations plus spécifiques dans le prospectus.

2. Les demandes de souscription, remboursement ou changement de compartiment ne sont plus acceptées les 24 et 31 décembre

La clause suivante a été ajoutée au prospectus : « Les demandes de souscription ou de remboursement de parts, ou de changement de compartiment qui sont introduites le 24 ou le 31 décembre, ne seront traitées que le premier jour ouvrable suivant durant lequel le service financier est ouvert au public. »

Cette clause sera appliquée pour la première fois les 24 et 31 décembre 2022.

ARVESTAR

Les investisseurs sont informés que le projet actualisé du prospectus avec ses différentes modifications peut être obtenu gratuitement au siège de la société de gestion.

S'ils le souhaitent, les participants peuvent sortir sans frais (taxes éventuelles non comprises) pendant un mois à partir de la publication du présent avis (le 8 novembre 2022).

Le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur, le règlement de gestion et les derniers rapports périodiques du Fonds sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais :

- auprès de la société de gestion : ARVESTAR, Rue Guimard 19, 1040 Bruxelles ;
- sur le site web : <https://www.argenta.be/fr/a-propos-d-argenta/arvestar.html> ;
- auprès du service financier : ARGENTA BANQUE D'ÉPARGNE SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers.

Le conseil d'administration de la société de gestion